

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	08 mars 2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Michel ALBESPY (pouvoir à Patrick GAYRARD), Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Emilie CHABRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

09-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Druelle Balsac, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 7 000 € au titre de l'exercice 2024.

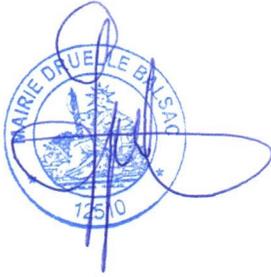
Le conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2024 au compte 657363

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le 29 mars 2024

Signé par Patrick GAYRARD,
Maire,
Dématérialisé

Le secrétaire, Emilie CHABRIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Emilie Chabrier", written over a horizontal line.

Certifiée exécutoire par M. Le Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : **2 AVR. 2024**
et de la Publication le : **2 AVR. 2024**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 09- ATTRIBUTION SUBVENTION 2024 CCAS

.....
Date de décision: 28/03/2024

Date de réception de l'accusé 02/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240328_09

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240328-20240328_09-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DB 09 Subv. 2024 CCAS.pdf (99_DE-012-200064665-20240328-
20240328_09-DE-1-1_1.pdf)